



Cdd successifs avec plusieurs salariés sur un même poste

Par **avecdessi**, le **08/11/2014** à **15:24**

Bonjour
J'ai travaillé en surcroît d'activités pendant 18 mois (6+12 mois) dans une entreprise. Mon départ est prévu le mois prochain selon la loi. Soit. Or un mois avant mon départ une personne en cdd a été recruté pour me remplacer sur mon poste. Je la forme actuellement.
Une entreprise a-t-elle le droit d'enchaîner les cdd surcroît d'activités sur un même poste? Suis je contraint de former "mon remplaçant"? D'avance merci

Par **moisse**, le **09/11/2014** à **09:44**

Bonjour,
Non une entreprise ne peut pas faire succéder plusieurs CDD sur le même poste.
On ne peut pas, par définition, pourvoir des emplois permanents avec un personnel non permanent.
Il appartient à l'entreprise de dimensionner exactement son surcroît d'activité, elle a même la latitude de ne pas fixer de date d'échéance mais de lier cette échéance à un événement observable (fin de chantier/commande...).
La "formation" de votre successeur est une affaire personnelle. Vous pouvez y mettre tout votre cœur ou agir mollement, à quelques jours de l'échéance l'employeur a peu de moyens d'action.